

Référence courrier :
CODEP-MRS-2023-070214

Monsieur le directeur du CEA CADARACHE
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE

Marseille, le 22 décembre 2023

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Lettre de suite de l'inspection du 15 décembre 2023 sur le thème « Conception / construction - Qualification matériels » au RJH (INB 172)

N° dossier: Inspection n° INSSN-MRS-2023-0647

Référence :

[1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence [1] concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 15 décembre 2023 sur le RJH (INB 172) sur le thème « Conception / construction - Qualification matériels ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection de l'installation RJH (INB 172) du 15 décembre 2023 portait sur le thème « Conception / construction - Qualification matériels ».

L'équipe d'inspection a examiné par sondage les activités en cours sur le chantier ou en usine, en particulier concernant des équipements du circuit primaire, du bloc-pile, des cellules chaudes et des circuits fluides. Le traitement des écarts, notamment sur ces thématiques, a également fait l'objet de vérifications.

Les inspecteurs se sont également intéressés au traitement des écarts sur les échangeurs primaires et des écarts sur certaines soudures de tuyauterie. Les actions engagées par l'exploitant sont jugées pertinentes et satisfaisantes pour le premier point, notamment l'ASN souligne la qualité et l'ampleur du travail réalisé dans l'analyse des causes. Le second sujet fait l'objet d'un suivi spécifique par l'ASN dans le cadre d'une demande générale à l'ensemble de CEA.



L'équipe d'inspection a effectué une visite du bâtiment BAS, et certaines parties de l'îlot nucléaire notamment l'avancement du montage d'équipements dans certaines galeries du BUA.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère que le projet est conduit de manière satisfaisante et que les thématiques vérifiées en inspection sont réalisées avec efficacité et rigueur. Le chantier est bien tenu et organisé. Seules des demandes de compléments d'informations, lorsque celles-ci seront disponibles, ont été formulées à l'issue de cette inspection.

I. DEMANDES À TRAITER PRIORITAIREMENT

Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes à traiter prioritairement.

II. AUTRES DEMANDES

Echangeurs primaires

L'équipe d'inspection s'est intéressée à l'évolution du traitement de l'écart détecté sur les échangeurs primaires. Vous avez indiqué avoir réalisé une analyse des modes de défaillance et de leurs effets (AMDE). Dans ce cadre des tubes représentatifs des différents types de défauts détectés ont été prélevés et font l'objet d'analyses (microanalyses MEB, analyse chimique, ressuage...). Les analyses n'étaient pas finalisées le jour de l'inspection.

Demande II.1. : Transmettre les résultats des analyses ainsi que l'AMDE mise-à-jour en conséquence lorsque ceux-ci auront été finalisés.

Bloc-pile

L'équipe d'inspection a vérifié par sondage certaines activités de qualification sur des matériels de divers lots notamment concernant le bloc-pile. Les inspecteurs ont interrogé l'équipe projet du RJH sur la recette usine du prototype de châssis des chaînes Ex-Core. Des modifications du réseau informatique du projet RJH étant réalisées le jour de l'inspection, certains éléments n'étaient pas accessibles.

Demande II.2. : Transmettre le programme d'essais du châssis des chaînes Ex-Core ainsi que les résultats d'essais. Vous justifierez le besoin de réalisation d'un prototype pour le châssis des chaînes Ex-Core et ses attendus pour la réalisation du châssis définitif

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE RÉPONSE À L'ASN

Cette inspection n'a pas donné lieu à des constats ou observations n'appelant pas de réponse.



*

* *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, à l'exception des demandes de transmission lorsque les éléments seront disponibles, et **selon les modalités d'envoi figurant ci-dessous**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Marseille de
l'Autorité de sûreté nucléaire,

Signé par,

Pierre JUAN



Modalités d'envoi à l'ASN

Les envois électroniques sont à privilégier.

Envoi électronique d'une taille totale supérieure à 5 Mo : les documents, regroupés si possible dans une archive (zip, rar...), sont à déposer sur la plateforme de l'ASN à l'adresse <https://postage.asn.fr/>. Le lien de téléchargement qui en résultera, accompagné du mot de passe si vous avez choisi d'en fixer un, doit être envoyé à l'adresse courriel de votre interlocuteur, qui figure en en-tête de la première page de ce courrier, ainsi qu'à la boîte fonctionnelle de l'entité, qui figure au pied de la première page de ce courrier.

Envoi électronique d'une taille totale inférieure à 5 Mo : à adresser à l'adresse courriel de votre interlocuteur, qui figure en en-tête de la première page de ce courrier, ainsi qu'à la boîte fonctionnelle de l'entité, qui figure au pied de la première page de ce courrier.

Envoi postal : à adresser à l'adresse indiquée au pied de la première page de ce courrier, à l'attention de votre interlocuteur (figurant en en-tête de la première page).